

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Pente... 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne :

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne!

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

SAUMUR
9 Mai 1882.

BULLETIN

Il suffit de vivre quelque temps au milieu des populations rurales et d'observer les caractères particuliers présentés par le suffrage universel dans les campagnes, pour comprendre que l'édifice républicain repose sur des assises absolument fragiles, et pour se bien persuader que la République ne tient à rien.

Ce sont les campagnes qui font les élections; — or les campagnes ne sont pas républicaines. Elles sont, par-dessus tout, amies de l'ordre et de la tranquillité. Peu leur importe qu'on ait une monarchie ou une république, un roi ou un empereur; pourvu que l'ordre soit assuré, c'est tout ce qu'elles demandent: leur ambition politique ne va pas plus loin. La plupart des paysans qui votent aujourd'hui pour les candidats républicains sont les mêmes qui avaient donné à Napoléon III sept millions de voix, parce que l'Empire était là, et qu'il maintenait l'ordre.

Il est incontestable qu'aucune idée politique ne dirige le vote des campagnes. Interrogez un électeur paysan, demandez-lui ce qu'il pense du gouvernement, de la direction des affaires, il ne saura pas répondre, il vous dira simplement qu'il veut la tranquillité, parce qu'elle est indispensable aux intérêts matériels qui lui sont chers, parce qu'elle peut seule conduire au bien-être. Le paysan a une défiance vague, intime des événements. Souffrant chaque jour des phénomènes naturels contre lesquels il est impuissant, il appréhende les changements, sans se demander si telle modification de la Constitution ne serait pas plus favorable à ses intérêts que le statu quo. Il redoute « la révolution », et par le mot « révolution », il entend tout changement de gouvernement, à

tel point que si l'administration parvient à donner à un candidat conservateur une réputation « révolutionnaire », tous les autres avantages que ce candidat possède, sympathie personnelle, influence locale, sont tenus en échec.

En un mot, les masses rurales ont peur et elles appartiennent à qui tient le pouvoir. En votant pour les républicains, elles ne votent pas pour la République, elles ne donnent aucun assentiment à la forme républicaine: elles font ce qu'elles faisaient sous l'Empire, elles votent pour le gouvernement qui est là.

Mais que des complications surgissent, que des malheurs imprévus ou que la conséquence des fautes commises viennent porter atteinte au bien-être général, au repos du foyer, à la tranquillité de la famille, le mécontentement des campagnes sera aussi implacable que l'avait été son indifférence.

Voyez ce qui s'est passé après l'Empire et après la dictature de 70! Avec quelle violence le suffrage universel s'est retourné contre le régime impérial, avec quelle colère il a balayé les hommes du 4 septembre! Ces ruraux, comme on les appelait, neuf mois après avoir consolidé l'Empire par leur vote, envoyaient une Assemblée presque entièrement monarchique.

Déjà la République actuelle mécontente les campagnes, bientôt elle les exaspérera par l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. Nous voyons arriver rapidement le moment où les paysans froissés, tracassés, molestés, brutalisés par les petites autorités locales, se retourneront en masse contre le gouvernement et livreront à la République l'assaut définitif.

Les dernières élections nous donnent bon espoir. Encore quelque temps, et les odieux personnages qui oppriment et déshonorent la France s'apercevront, à leurs dépens, qu'ils avaient bien tort de compter sur le vote des campagnes!

LE DIVORCE.

Hier lundi, à la Chambre des députés, la délibération a été reprise sur la proposition de rétablissement du divorce. M. de Marcère, rapporteur, se prononce pour ce rétablissement. Il importe, dit l'orateur, de mettre le mariage en harmonie avec les principes de la Révolution française. M. de Marcère énumère les causes qui, suivant la commission, militent en faveur du divorce. Celui-ci sans doute n'est pas réclamé par les masses populaires, mais il l'est par les penseurs et les moralistes, ces véritables guides de l'opinion publique. Au nom du droit et de la justice, le divorce s'impose.

M. Amagat combat le rétablissement du divorce au point de vue politique. La loi de 1816, qui a supprimé le divorce, n'a pas été une œuvre de réaction cléricalle, mais un acte de réparation; aussi est-elle restée debout, malgré tant de révolutions.

La discussion générale est close. Par 340 voix contre 125, la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

L'article 1^{er} est adopté; il abroge la loi de 1816.

L'article 2, qui rétablit le divorce, est également adopté.

Sur l'article 3, le paragraphe 9 soulève des murmures et des réclamations; c'est l'article qui prescrit que l'époux condamné pour adultère ne pourra pas épouser son complice.

La Chambre proteste contre l'exigence du projet de M. Naquet.

L'extrême gauche s'empresse de déposer un amendement faisant disparaître cette exigence.

M. Jolibois dit qu'il est opposé au divorce, mais que si la Chambre veut le divorce, il faut le vouloir avec ses conséquences; si l'on veut faire disparaître le scandale, il faut permettre la réparation.

M. Naquet se rallie à l'amendement de l'extrême gauche.

MM. Gatineau et Giraud le combattent.

L'amendement est voté. Le paragraphe est supprimé. Les articles 5 et 6 sont adoptés sans discussion. M. de La Rochefoucauld demande qu'il soit inscrit dans la loi que la femme divorcée ne pourra pas porter le nom du mari. L'ensemble de la loi est voté au scrutin par 334 voix contre 124.

Chronique générale.

Au lieu de mettre le budget à la portée de tout le monde, les républicains ont tout fait pour en rendre l'étude plus difficile. Combien de personnes sont en état de se reconnaître au milieu de treize fascicules, formant 2,480 pages, qui remplacent le gros et commode livre bleu d'autrefois? Elles sont en très-petit nombre, et parmi les députés, il n'y en a peut-être pas un sur dix qui puisse se flatter de lire un budget à livre ouvert.

Pour l'édification comme pour l'instruction de nos lecteurs, nous croyons utile, au moment où la commission du budget reprend ses travaux, de leur faire connaître le chiffre formidable des dépenses inscrites au budget de 1883.

Ce chiffre s'élève à 4 milliards 58 millions 685,436 fr.

Table with 2 columns: Budget type and Amount. Budget ordinaire: 3,027,830,098 fr. Budget extraordinaire: 529,146,000. Budget sur ressources spéciales: 417,000,000. Budgets annexes: 84,629,338. Total égal: 4,058,605,436 fr.

On peut évaluer à 3 milliards 400 millions la portion qui, dans l'énorme chiffre des dépenses, forme la véritable charge des contribuables.

Et ce sont ces gens-là qui ont osé se vanter d'avoir opéré des dégagements! Il est vrai qu'on en parle moins aujourd'hui.

En Egypte, l'anarchie s'accroît et me-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Edouard GRIMBLAT.

XV

LES PIRATES SAHARIENS.

(Suite.)

On donnait à chaque femme quatre jours d'eau et de vivres, mais défensé formelle leur était faite de séjourner dans les environs.

Toute infraction à cet ordre serait punie par des peines corporelles.

Femmes et enfants s'éloignèrent aussitôt. Djem-mah partit aussi sans avoir revu José qui n'avait point osé venir la trouver dans ces douloureuses circonstances.

Le lendemain, les tambours, battant aux champs, annoncèrent la venue du général gouverneur.

Ce roulement, c'était en même temps le glas de mort des condamnés.

Le gouverneur ne pouvait en effet que ratifier la sentence du conseil de guerre. Il fallait un châtiement immédiat et énergique et la décapitation fut fixée au coucher du soleil.

L'heure venue, les dix condamnés furent remis chacun aux mains d'une troupe de douze hommes commandée par un sous-officier, et conduits sur le front de bandière du camp.

Par un hasard fatal, le maréchal-des-logis Ruscada fut chargé de commander la dernière escouade d'exécution.

L'emplacement qu'elle occupait confinait au ravin formant la ceinture ouest du camp.

Bou-Maza, les mains liées, avait été remis à cette escouade.

José devait donc, malgré lui, jouer un rôle sanglant dans la tragédie qui allait désespérer sa pauvre Djemmah.

Mais personne ne peut échapper à cet épouvantable service que les sous-officiers et les hommes ont nommé « la corvée de la mort! »

Quand sa montre marqua sept heures, l'officier commandant le détachement leva son sabre, et un second roulement de tambours répondit à ce signal.

Les chefs de chaque escouade conduisirent les condamnés à douze pas en avant de leurs soldats.

Aidés par eux, les Arabes s'assirent à terre, et de leurs mains garrottées ramenèrent le pan de leur burnous sur leur visage sans qu'on eût vu tressaillir un muscle de la face.

Un second roulement fut battu.

Les commandements: — Apprêtez armes! — Joue! — Feu! — retentirent.

Le premier condamné tomba la face contre terre, dans son burnous sanglant.

Et le feu continua ainsi sur la funèbre ligne, au roulement sec du tambour, jusqu'à la neuvième escouade.

Mais, à cet instant, un cri, le seul qu'on eût entendu, à l'exception des commandements, depuis le commencement de cette scène, traversa l'espace.

Les soldats de la dernière escouade qui, fascinés par l'horreur même du spectacle, tenaient les yeux fixés sur les suppliciés, tournèrent la tête et ne virent plus devant eux Bou-Maza.

Subitement débarrassé des liens qui enserraient ses poignets et ses chevilles, le chef Touareg s'était jeté dans le ravin et en descendait les pentes abruptes avec la rapidité et l'assurance d'un bédouin sauvage.

Lorsque les soldats revinrent de leur première surprise, ils aperçurent dans le lointain, aux dernières lueurs du jour, non pas une, mais deux formes blanches qui s'engageaient dans une étroite crevasse de la colline.

Plusieurs coups de fusil furent tirés vainement sur les fuyards.

Quelques cavaliers reçurent l'ordre de fouiller la plaine. Ils revinrent quelques heures plus tard les mains vides.

Bou-Maza s'était échappé.

Il restait à connaître comment cette audacieuse évasion avait pu s'accomplir sous les yeux mêmes des soldats.

Plusieurs bouts de corde coupés furent ramassés à la place où le chef devait recevoir son châtiement.

Il devenait évident que Bou-Maza avait trouvé un complice parmi ceux-là mêmes qui devaient le punir, et le chef d'escadrons qui commandait le détachement se mit en devoir d'interroger les soldats.

Mais alors José Ruscada s'avança:

— Ne cherchez pas plus longtemps, mon commandant, dit-il; ces hommes sont innocents. Le seul coupable, c'est moi.

— Vous, José?

— Oui, mon commandant, moi, moi seul! En conduisant le condamné à l'endroit où il devait subir sa peine, j'ai tranché ses liens pour lui permettre de fuir.

— Mais quel intérêt pouviez-vous prendre, vous l'un de nos meilleurs sous-officiers, vous qui avez pris si bonne part à la capture des bandits qui nous trahissent, pillent et assassinent nos compatriotes avec une férocité sans exemple, quel intérêt pouviez-vous prendre à cet homme, plus coupable assurément que tous ceux que nous avons châtiés?

— Je ne puis, je ne saurais pas l'expliquer, mon commandant, j'ai agi pour ainsi dire en dehors de ma propre volonté.

nace de se traduire très-incessamment en actes graves.

Les dépêches du Caire ne peuvent plus dissimuler les périls de la situation. Le khédive et ses ministres sont en lutte; l'anarchie règne partout. Le mouvement insurrectionnel dans les provinces du Sud grandit; le chef qui le dirige aurait déjà réuni 8,000 hommes et marcherait à la rencontre de l'armée égyptienne, qui ne semble pas en état d'opposer une résistance bien énergique.

Notre gouvernement est-il suffisamment préparé aux éventualités et aux devoirs que lui créerait la crise égyptienne?

Nous savons qu'une vive inquiétude règne à ce sujet; que ce nuage, chaque jour plus menaçant, préoccupe le cabinet; qu'il a multiplié ses réunions et que les ministres se préoccupent des questions qui surgissent au bord du Nil.

La fête du 14 juillet. — La commission chargée du programme de la prochaine fête du 14 juillet a tenu une nouvelle réunion. Elle a décidé que la revue habituelle aura lieu le 13 juillet au matin, dans le bois de Boulogne. On y verra figurer ceux des « jeunes bataillons » de la Ville de Paris, qui seront, à cette date, armés et équipés. De cette façon, le 14 juillet, au lieu d'être un jour de corvée pour les soldats, sera un jour de repos et de fête. Le soir du 13 juillet, un grand banquet de six cents couverts sera donné dans la salle des fêtes du nouvel Hôtel-de-Ville reconstruit. Il comprendra, parmi les convives, le Président de la République, les ministres, les présidents des Chambres et les représentants des grandes municipalités étrangères. Il sera suivi d'une réception dans la salle des séances du conseil municipal. Le 14 juillet, auront lieu les réjouissances accoutumées.

M. Leconte, que le conseil municipal d'Issoudun vient d'exécuter si galamment, adresse au *Siccle* la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

Je compte sur votre loyauté pour insérer dans votre journal un mot de réponse à un article publié par lui sur mon compte à la date du 29 avril et que j'ai lu aujourd'hui seulement.

Voici la vérité :

Devant aller à Issoudun, vers le 24 février, pour des affaires publiques ou personnelles, j'avais demandé le 15 à M. le directeur de la Compagnie d'Orléans un billet de circulation à titre gracieux, comme il avait eu l'obligeance de m'en donner quelquefois.

Mon voyage n'a pu s'effectuer.

Ma femme est venue à Paris dans l'intervalle. Elle a cru pouvoir s'approprier à la date du 10 mars le billet de Paris à Issoudun. L'autre est encore en mon pouvoir.

Les billets de circulation par abonnement délivrés à MM. les sénateurs ou députés n'ont été remis qu'à la fin de mars. Il ne peut donc y avoir confusion.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A. LECONTE, député.

Mais vous savez quelle peine vous fait encourir cette faute? Bou-Maza libre, c'est la continuation de l'insurrection, c'est encore du sang à répandre pour nos soldats. Favoriser l'évasion d'un rebelle en de pareilles circonstances, c'est un acte assimilé par le code militaire au refus d'obéissance devant l'ennemi; et la peine réservée à ce crime, c'est la mort.

Je le sais bien, mon commandant. Il m'est impossible d'expliquer les raisons qui ont déterminé ma faute, mais je la reconnais et je suis prêt à en subir toutes les conséquences.

Allons, encore un bon soldat de moins, murmura le commandant en étouffant un soupir.

Et il donna ordre de désarmer le maréchal-des-logis Rusicada et de le remettre entre les mains du grand prévôt du camp.

Ce que José n'avait pas voulu dire, c'est que ce jour même, à l'heure de la sieste, quand officiers et soldats, accablés par la chaleur, s'étaient réfugiés sous leurs gourbis, il avait été réveillé par un murmure plaintif.

En ouvrant les yeux, il vit agenouillée près de lui Djemmaah, les mains jointes, les yeux inondés de larmes.

Malgré la défense faite la veille et en dépit du châtiement qu'elle encourait, Djemmaah, tandis que ses compagnes prenaient la route du désert, rôda autour du camp et finit par découvrir la tente du

Mais il n'y a jamais eu confusion. Personne n'a jusqu'ici accusé M. Leconte d'avoir voulu faire passer sa femme pour un député en voyage. On avait tout simplement dit que M. Leconte avait falsifié non pas le permis que l'administration des chemins de fer met à la disposition des députés moyennant 420 francs, puisque, M. Leconte l'explique lui-même, ce genre de permis n'existait pas encore à cette époque, mais bien un permis accordé à titre purement gracieux et personnel.

D'ailleurs, M. Leconte sait tout cela beaucoup mieux que nous; les explications embrouillées qu'il offre au *Siccle* en témoignent suffisamment.

Mais ce serait si doux, si doux! de pouvoir voyager sans frais avec sa « dame », ses enfants, son chien, son chat et ses canaris!

Le *Clairon* publie une énergique lettre de M. de Baudry d'Asson qui annonce que, en vingt-quatre heures, deux mille signatures ont été apposées par les Vendéens au bas d'une protestation contre la loi athée et dont nous avons donné le texte.

M. de Baudry d'Asson termine ainsi sa lettre :

« Je suis heureux, mon cher ami, de pouvoir vous apporter ce témoignage du soulèvement des consciences contre l'œuvre exécutée de nos persécuteurs. Vous y trouverez, je l'espère, un motif de plus pour combattre le bon combat pour Dieu, le Roi, le Droit de nos libertés.

« Puissent les âmes qui se sentent parfois défaillir devant le débordement de nos misères et de nos hontes nationales, y retrouver ferme espoir et fier courage! Non! notre chère France n'est pas condamnée à périr dans les hideuses étreintes de la Révolution! La lutte que lui impose, à l'heure présente, son honneur et son devoir, rendront, Dieu aidant, à sa foi, à sa vertu, à son génie et à sa fortune, un splendide, tout-puissant et salutaire essor.

« Le pays, dans sa reconnaissance, et l'histoire, dans sa justice, n'oublieront pas la part immense que la presse royaliste aura prise au relèvement de la patrie. »

LES BALLONS CAPTIFS.

On écrit d'Alger :

« L'attaque si grave dont a été subitement l'objet la mission topographique de Méchéria est une nouvelle preuve de l'insuffisance des moyens d'observations ordinaires en pays arabes.

« Il y a tout lieu de penser qu'un observateur placé à 400 ou 450 mètres au-dessus du sol découvrirait le pays de façon à rendre impossible toute surprise.

« On ne voit pas quelle difficulté il y aurait à joindre aux petites colonnes un ballon captif amarré à deux chameaux jumelés et dont la mobilité égalerait celle de la colonne.

« Plus grand encore serait l'intérêt d'un tel observatoire dans les hauts plateaux du

jeune sous-officier qui, en ces dernières journées si dures et si tristes, s'était montré compatissant pour elle.

Arrivée au but de ses recherches, elle n'avait pas osé réveiller son ami, mais ses sanglots la trahirent.

José tendit la main à Djemmaah et voulut la faire asseoir près de lui.

Djemaaah résista et resta à genoux devant le jeune homme en fixant sur lui un regard plein d'éloquents prières.

José comprenait bien ce que voulait la jeune fille; mais il secoua la tête en signe de refus.

Puis il essaya de prouver à Djemmaah qu'il n'y avait plus aucun moyen de sauver son père.

Mais elle ne répondait que par des supplications déchirantes, et l'insistance de ses prières, l'aspect de ce beau et jeune visage, si ferme et si souriant d'ordinaire, aujourd'hui marbré et bleui par l'anxiété et la fatigue, firent par triompher de sa résistance.

Il promit de tenter de délivrer Bou-Maza et recommanda à Djemmaah de se cacher au moment de l'exécution dans le ravin qui formait une des limites du camp.

On a vu comment le hasard, en lui confiant la garde de Bou-Maza, l'avait aidé à tenir sa promesse.

(A suivre.)

Sahara, où la moindre ondulation du sol peut défilier à la vue des centaines de cavaliers.

« La proposition d'employer de petits ballons captifs en Algérie n'a d'autre but que de provoquer les observations des spécialistes qui ne manqueront pas de relever les impossibilités pratiques s'il en existe.

« Mais l'expérience mérite d'être tentée; elle vaudrait assurément celles que l'on fait à Meudon et nous renseignerait utilement sur la valeur de l'aérostation comme engin de guerre. »

L'ARMÉE FRANÇAISE ET L'ARMÉE ALLEMANDE.

Parce qu'elle a vaincu en 1870-71, il ne s'ensuit pas que l'armée allemande soit meilleure, plus brave et mieux aguerrie que la nôtre; elle fut seulement plus nombreuse, pourvue d'un meilleur outillage et mieux commandée. C'est ce que met patriotiquement en lumière une étude comparative publiée par le *Drapeau national*.

En effet, à Wissembourg, les Français sont 9,000, les Allemands 40,000; à Wœrth, les Français sont 40,000, les Allemands 80,000; à Rezonville, les forces sont à peu près égales et la bataille est indécise; à Gravelotte, les Français sont 120,000, les Allemands 200,000; les Français ont 450 canons, les Allemands 720.

Qui a vaincu? Le nombre.

Et la preuve que nos soldats se sont vaillamment, désespérément défendus, la voici :

A Wissembourg, les tués sont en nombre égal de part et d'autre; à Wœrth, les Français ont 4,000 hommes hors de combat, les Allemands 8,000; à Spickeren, nombre égal encore de morts; à Borny, 3,500 Français tués, Allemands 5,000; à Rezonville, 15,000 Français tués et blessés, Allemands 17,000; à Gravelotte, Français tués et blessés, 20,000; Allemands 40,000.

Nous avons été battus cependant. C'est vrai. Mais pourquoi? Parce que le gouvernement impérial n'avait pas prévu l'éventualité de la guerre. Est-ce là une faute à mettre à la charge de l'armée française et qui puisse constituer un renom de supériorité à l'armée allemande? Nul ne le soutiendra.

REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine a été bien meilleure qu'on ne pouvait l'espérer; car les tiraillements ont été nombreux. Tour à tour délaissées et reprises, les rentes et les valeurs ont perdu et reconquis leurs cours élevés.

En somme, les dispositions semblent favorables.

Les rentes sont en avance très-sensible sur la semaine précédente: le 3 0/0 a gagné 20 centimes à 84.05; l'amortissable, de 84.05, est resté à 84.22; sur le 5 0/0, les demandes ont été très-nombreuses et de 118.42 s'est élevé à 117.25, coupon de 1 franc 25 détaché, soit au cours de 118.50.

Les fonds étrangers ont suivi la même progression.

Le bilan de la Banque de France a causé une excellente impression, l'encaisse étant en progression de 15 millions et les bénéfices de 1 1/2 million.

L'action du Crédit Foncier paraît surtout, aux cours actuels, offrir une marge considérable à la hausse.

Cette action qui n'était libérée que de 250 francs se trouve libérée maintenant de 400 francs depuis le 1^{er} mai, au moyen d'un prélèvement de 150 fr. sur les réserves. Le déport qui s'est produit à la Bourse sur ce titre à la suite de ce virement a été exagéré, car la valeur de ce titre reste la même.

Les capitalistes feront bien de profiter de ces bas cours actuels pour se porter sur cette action. Les obligations 4 0/0 émises à 480 fr. sont très-recherchées par l'épargne.

Elles produisent un revenu annuel de 20 fr. L'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie mérite d'être recommandée comme une des valeurs les plus solides et les plus productives.

Le Comptoir d'Escompte fait appel aux capitalistes; il demande 30 millions pour le percement de l'Isthme de Corinthe, dont l'utilité ne se faisait nullement sentir et n'occasionnera aux navires qui prendront ce chemin que des frais nullement compensés par une abréviation de parcours. On ne voit donc pas à quoi servira le canal et la source des produits où il pourra s'alimenter. Les capitalistes feront donc bien de ne pas exposer leur argent dans cette affaire. Le Comptoir, on le sait, n'est pas heureux dans le choix de ses opérations; l'emprunt grec et les obligations suisses en sont des preuves suffisantes.

Affaires nulles sur le Crédit Général Français. Les versements appelés par le Crédit de France sur les actions s'effectuent régulièrement et on nous informe que les projets de fusion pourront se faire dans des conditions satisfaisantes pour les actionnaires.

Les achats sur la Société Française Financière prennent plus d'importance; les cours se tiennent de 1,020 à 1,030, c'est pour l'épargne une excellente valeur de portefeuille.

Parmi toutes les valeurs industrielles, il n'y a pas une qui se recommande plus spécialement aux investisseurs et à toutes les personnes soucieuses d'un bon placement, c'est l'action des Mines d'Alsace.

On la cote 550, or le rendement en argent des mines augmentant peu à peu, la plus-value des actions s'en suivra.

Les chemins sont lourds: le Lyon, de 1,790 à 1,787.50; l'Orléans, de 1,315 à 1,302.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SIMPLES RÉFLEXIONS

SUR L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE

A la réunion républicaine du Théâtre, le jeudi 17 avril.

La liberté de conscience, l'esprit de tolérance ont servi de thème principal à l'exposé: l'orateur a voulu établir que, plus que tous autres, ses partisans et lui professaient cette liberté, cette tolérance.

A l'appui de son argumentation, M. le Maire a cité une délibération de la Commission administrative de l'Hospice général, du 20 août 1880, en opposition à une délibération de l'ancienne Commission, du 24 novembre 1875; mais il s'est bien gardé de produire les articles 226 et 227 du règlement général de l'Hospice du 20 août 1875, qui auraient détruit complètement son argumentation. La vérité l'exigeait pourtant; le respect dû au public le commandait aussi. Les applaudissements, il est vrai, n'ont rien fait défaut.

Comment! M. le Maire se dit le partisan de la liberté de conscience, de l'esprit de tolérance, et il érige en obligation pour une personne pauvre, sollicitant son admission à l'Hospice, de dire: « Si elle adhère à une religion reconnue par l'Etat, ou si elle ne professe aucune... »

Quoi de plus indiscret, de plus arbitraire, de plus injurieux même, pour certaines personnes, que cette dernière question!

Le règlement général de l'Hospice, que M. le Maire devait ne pas ignorer et soumettre à ses auditeurs, statuait, article 226:

« Les malades qui ne font pas profession de religion catholique sont tenus en entrant de le déclarer au secrétaire qui contiendra leur déclaration sur un registre spécial et sur le billet de salle. »

L'entrant, comme on le voit, n'était tenu qu'à une simple déclaration de sa part; toute autre question: Si, etc.? n'eût été qu'un fait de prosélytisme prohibé par l'article 227. L'innovation n'est pas heureuse; elle trahit l'athéisme qui veut se dérober.

La déclaration était nécessaire, elle répondait aux institutions fondamentales de l'Hospice général.

En ce qui a trait à la délibération de l'ancienne commission administrative du 24 novembre 1875, cette délibération est de pure forme, elle assure l'ordre intérieur de l'Hospice contre toute manifestation hostile pour certaine inhumation.

La mesure, prise conformément aux instructions ministérielles, a produit ses résultats: elle était réclamée par les circonstances.

Les administrateurs qui l'ont signée ont fait leur devoir et montré leur indépendance. L'ordre a régné.

PASSAGE DE TROUPES.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne*: « La 12^e batterie du 33^e d'artillerie partira de Poitiers, pour se rendre à Saumur, le 12 courant.

« Cette batterie logera le 12 à Mirebeau, le 13 à Loudun, et elle arrivera le 14 à Saumur. »

« Le 2^e régiment de pontonniers, actuellement dans nos murs pour les écoles à feu, quittera Poitiers aux dates ci-après: « La 1^{re} colonne partira le 16 mai pour Mirebeau; logera le 17 à Loudun; les 18 et 19 à Saumur; le 20 aux Rosiers, et arrivera le 21 à Angers.

« La 2^e colonne partira le 17 mai pour Mirebeau, séjournera les 18 et 19 à Loudun; le 20 à Saumur; le 21 aux Rosiers, et arrivera le 22 à Angers. »

D'après cette note, la batterie d'artillerie arrivera à Saumur dimanche prochain, dans la matinée, par la route de Loudun.

La 1^{re} colonne de pontonniers arrivera à Saumur le jeudi 18, jour de l'Ascension, et fera séjour. La seconde colonne logera à Saumur le samedi 20. Si la note est exacte,

Il nous diront combien d'élèves en pharmacie sont sorties de l'officine de l'Hospice pour être dispersées dans toutes les obédiences de l'ordre de Sainte-Anne? Ce serait un renseignement précieux et utile pour rassurer les pharmaciens de la ville, qui se sont montrés si peu empressés après M. Gablin pour prendre sa suite d'affaires et couper l'herbe sous le pied aux religieuses.

Nous aurons donc des pontonniers pendant trois jours.
Nous avons reçu, hier soir, la lettre suivante :
Saumur, le 8 mai 1882.
Monsieur Godet, imprimeur à Saumur.

Soyez assez bon, Monsieur, d'insérer les quelques mots suivants, en réponse à votre article d'hier, sur l'Hospice :

Simple question.
Ne serait-ce pas parce qu'il n'est plus possible de former, à l'Hospice, des Sœurs pharmaciennes, que notre confrère s'empare aussi fort ?
C'est là, malheureusement, le côté de la question qui touche le plus l'intérêt des communautés.

Les officines de pharmacies tenues par les Sœurs, dans nombre de petites localités environnantes, sont, paraît-il, d'un excellent rapport.
Certains médecins et pharmaciens de notre ville se sont élevés bien des fois contre cet abus criant.

Autres temps, autres opinions.
Notre intention n'a jamais été de réaliser des économies en réformant ce service, rendez-nous au moins cette justice de croire que nous savons compter.

Ce service coûte plus cher, c'est vrai, mais nous l'avons confié à un pharmacien responsable, passant souvent à l'Hospice 6 à 8 heures par jour.

Ce pharmacien et son élève ont, pour employer leur temps, à s'occuper de la fabrication des extraits, eau distillée, etc.

Les économies réalisées sur l'exercice 1881 (qui s'est soldé par un boni au lieu du déficit énorme de l'exercice 1880) nous ont prouvé que notre surveillance et les mesures financières prises ont amené un excellent résultat.

Ces quelques mots au courant de la plume et en mon nom particulier.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
L. VINSONNEAU.

La plume de M. Vinsonneau a couru trop vite. Que nous dit, en son nom particulier, notre estimable correspondant ?

« LE SERVICE coûte plus cher, c'est VRAI ! »

Cet aveu ne permettra pas d'avoir la confiance que MM. les administrateurs savent compléter.

M. Vinsonneau ajoute :

« Nous l'avons confié (le service de la pharmacie) à un pharmacien responsable, passant souvent à l'Hospice 6 à 8 heures par jour. »

Responsable ! Que M. Vinsonneau se tienne les yeux... Il y a longtemps qu'il est prouvé que le titulaire ancien n'était ni plus ni moins responsable que le titulaire actuel, qui passe SOUVENT 6 à 8 heures par jour à l'Hospice. Comme ce souvent est précieux à noter ! Veut-il dire que le reste du temps il ne fait que passer... à travers le laboratoire ? Son traitement est toujours de 4,000 francs ; ses prédécesseurs ne touchaient que 200 francs.

M. Vinsonneau nous dévoile toute une combinaison restée secrète jusqu'à ce jour. Nos administrateurs de l'Hospice ont chassé les Sœurs de la pharmacie pour se faire bien voir des médecins et des pharmaciens qui se plaignent des dépôts de médicaments des petites localités. Pas de chance, vraiment ! Et, en récompense, tous les médecins quittent l'Hospice. Il y a bien deux jeunes docteurs qui se sont substitués aux anciens, à titre provisoire et gratuit. Il est vrai qu'on ne connaît pas encore la limite du provisoire, qui dure toujours ; mais M. Vinsonneau nous aidera à croire qu'il sait compter, s'il nous informe que ces jeunes médecins n'émargent point au budget de l'Hospice, et s'il donne ainsi un démenti au bruit qui court que ces messieurs touchent 4,000 francs chacun, ce qui porte ainsi la dépense, pour eux deux, à 2,000 francs, tandis que les quatre anciens médecins ne touchaient que 4,050 francs.

Économie pour l'Hospice : deux médecins au lieu de quatre, et dépense 2,000 francs au lieu de 4,050.

Après les médecins, M. Gablin, pharmacien, les a suivis dans la retraite.

Notre estimable correspondant voudrait

il nous dire combien d'élèves en pharmacie sont sorties de l'officine de l'Hospice pour être dispersées dans toutes les obédiences de l'ordre de Sainte-Anne? Ce serait un renseignement précieux et utile pour rassurer les pharmaciens de la ville, qui se sont montrés si peu empressés après M. Gablin pour prendre sa suite d'affaires et couper l'herbe sous le pied aux religieuses.

On nous écrit de Montreuil-Bellay, 6 mai :

« Monsieur le Rédacteur,

» Avant-hier, la population de notre petite localité a été douloureusement impressionnée, en apprenant que deux personnes, un homme et une femme, appartenant à deux familles honorables, s'étaient suicidées pendant la nuit.

» L'homme s'était pendu,
» Et la femme s'était noyée.

» On attribue ces suicides à l'état maladif des victimes.

» Il ne serait peut-être pas hors de propos de rappeler à nos populations de l'Anjou, que l'abus du vin blanc conduit directement à l'alcoolisme, à la folie et au suicide.

» Une personne m'a assuré que les statistiques classent l'Anjou au nombre des contrées qui fournissent le plus de malades aux maisons d'aliénés. Si ce fait est exact, il me semble que l'administration préfectorale devrait s'en préoccuper et rechercher les moyens de l'atténuer.

» Veuillez agréer, etc.
» S. DUBOURG. »

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je voudrais bien que M. le ministre nous dit comment devrait se conduire un instituteur pour rester neutre dans le cas suivant : Il est huit heures moins un quart du matin ; M. l'instituteur se promène dans la cour de la maison d'école qui donne sur la voie publique. Ses élèves s'amuse sous ses yeux en attendant l'heure de la classe. Tout à coup une clochette se fait entendre : c'est le prêtre portant le Saint-Sacrement. Que fera l'instituteur ? S'il reste couvert, est-il neutre ? Non, il fait à notre religion un sanglant outrage. — S'il se découvre, et de plus s'il tombe à genoux, il n'est pas neutre non plus. Au contraire, il donne à ses enfants un enseignement religieux qui vaut bien 40 pages de catéchisme qu'il leur aurait fait réciter. Donc, impossibilité pour l'instituteur de rester neutre. Je serais bien content de savoir quel sage conseil donnerait M. Ferry pour ce cas embarrassant.

» Cette communication, monsieur le Rédacteur, m'est inspirée par le fait que je viens d'avoir sous les yeux. Je portais le saint viatique. J'arrive vers la maison d'école ; M. le maître était entouré de ses élèves. Aussitôt qu'il aperçoit le Saint-Sacrement, il tombe à genoux, et bien entendu tous ses élèves l'ont imité. Vous voudrez bien, monsieur le Rédacteur, s'il vous plaît de faire usage de cette communication, taire le nom de ma paroisse. Il ne serait pas bon pour cet instituteur chrétien d'être connu de ses supérieurs.

» Agréer, monsieur, etc. »

Nous parlions récemment du livret de famille que le gouvernement voudrait instituer pour toutes les communes. Ce livret est déjà en usage à Paris, à Nantes, etc. Il est délivré aux nouveaux époux, lors du mariage à la mairie. Ils y inscrivent leurs noms, âges, etc. ; puis, plus tard, les noms des enfants.

Une autre mesure, non moins utile et qu'il est bon de signaler, est également prise à Nantes depuis quelques années par la municipalité. Les employés de l'état civil remettent à tous ceux qui font une déclaration de naissance, un extrait imprimé de la loi sur la protection des enfants en bas âge et sur les obligations qu'elle impose aux nourrices mercenaires.

HOMMAGE AUX SŒURS DE CHARITÉ.

L'année dernière, nous avons reproduit un article où M. Leyden, médecin israélite, chef de clinique à l'université de Berlin, rendait hommage aux Sœurs employées dans les hôpitaux et hospices. Cet article a fait le tour de toute la presse conservatrice de l'Eu-

Le même professeur israélite publie dans le *Deutsche Rundschau*, revue littéraire semimensuelle, un article intitulé : *Du rôle des infirmières dans l'hygiène*. Cet article est un nouvel hommage aux Sœurs de charité.
Le professeur Leyden dit ce qui suit :

« Soigner les malades n'est devenu une mission qu'avec le christianisme ; c'est là une vraie œuvre de charité et de miséricorde. Saint Vincent de Paul a eu le grand mérite d'en faire une mission toute spéciale. L'Eglise catholique a bien mérité de l'humanité en instituant des ordres spécialement chargés de soigner les malades. Elle a bien rempli son intention en établissant les Frères de Saint-Jean de Dieu, et surtout en établissant toutes ces congrégations charitables, vouées aux soins à donner aux malades et infirmes et au soulagement des malheureux, vocation qu'elles remplissent d'une façon au-dessus de tout éloge. Tous les honnêtes gens du monde entier reconnaissent que la foi ardente et la profonde piété de ces bonnes congrégations forment le levier essentiel de leur sublime abnégation, remplie du plus parfait esprit de sacrifice.

» Les œuvres de la miséricorde et de l'amour du prochain, l'accomplissement absolu et parfait des devoirs même les plus humbles, l'abnégation personnelle la plus absolue, le mépris du danger et de la contagion, le renoncement à toutes les joies du monde et à toutes les commodités de la vie d'ici-bas, dont font preuve ces bonnes Sœurs, sont incontestablement le fruit de leur piété, qui leur fait entrevoir ces œuvres comme étant les plus agréables à Dieu et qui leur fait espérer recevoir dans l'autre monde la récompense promise à tant de vertus. A ces considérations, il faut encore ajouter que la ferme et intelligente organisation d'une congrégation religieuse facilite singulièrement leur tâche pénible et qu'elle donne, même au Sœurs les plus jeunes et les inexpérimentées, un air de dignité et de gravité. »

Voilà ce que dit des Sœurs de charité, dans un pays d'hérétiques, un professeur israélite d'une université aussi importante que celle de Berlin.

Thouarcé. — Dimanche, le Conseil municipal de Thouarcé, réuni pour l'élection de sa municipalité, a nommé :

M. Th. de Soland, maire, et M. Maupilier, adjoint, à l'unanimité des membres présents à la réunion.

ANGERS.

Le Cirque Sanger a traversé dimanche en cavalcade les boulevards d'Angers. Il est rare qu'on voie sur ces boulevards une affluence de promeneurs comme celle qu'on y voyait à partir de midi. La foule se pressait sur le passage du cortège, le défilé était magnifique.

Le soir il se présentait tellement de monde aux guichets du cirque que deux ou trois cents personnes n'ont pu trouver de place, et ont été obligées de remettre au lendemain le plaisir de voir et applaudir la troupe Sanger.

TOURS.

On dit que deux individus, soupçonnés d'être les auteurs de la tentative d'assassinat commise sur la personne du sieur Martinet, viennent d'être arrêtés.

Obsèques de M. Cortequisse.

Dimanche, ont eu lieu les obsèques de M. Henri Cortequisse, professeur de musique et directeur de l'Orphéon de Tours. Une foule considérable y assistait. Cette affluence témoignait de la sympathie générale dont M. Cortequisse était entouré à Tours. Cette ville perd en lui un homme de bien et un artiste d'un grand mérite.

L'Indépendant donne les détails suivants sur les funérailles de M. Cortequisse :

« Plus de 2,000 personnes de tous rangs s'étaient rendus à la maison du défunt, et, après l'arrivée du clergé, tout le monde se mit en marche, avec un ordre remarquable, pour l'église Métropolitaine, paroisse du défunt.

» En tête, marchait un piquet de sapeurs-pompiers et la musique que M. Cortequisse avait si habilement dirigée pendant de longues années. La musique, sous la direction de son habile chef, M. Leseq, a joué, pendant tout le parcours, des morceaux appro-

priés à la circonstance et qui ont vivement impressionné le public.

» Le deuil était conduit par le fils du défunt et la famille. Puis venait l'Orphéon, bannière en tête recouverte d'un crêpe de deuil. Les membres de l'Orphéon portaient une immense couronne qui fut déposée sur la tombe.

» Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Monmignon, représentant l'Orphéon, Roncin, lieutenant des pompier s, Favre, chef de musique du 32^e de ligne, et M. Grodvolle, vice-président de la Société des Amis des Arts de la Touraine.

» Venaient ensuite les diverses écoles communales de la ville puis les nombreux amis et invités.

» Le funèbre cortège était fermé par un piquet de sapeurs-pompiers.

» La compagnie des pompier s avait aussi une immense couronne qui fut déposée sur la tombe.

» M. Cortequisse a succombé à une hypertrophie du cœur, maladie qu'il avait contractée, il y a cinq ans, à l'inauguration des jardins des Prébendes d'Oé.

» Suivant le désir du défunt, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe. »

Un soldat réserviste de la classe 1874, nommé Lizot, vient d'être condamné, par le conseil de guerre de Tours, à six mois de prison, pour ne pas s'être rendu à la convocation des vingt-huit jours.

ORLEANS.

Les fêtes de Jeanne d'Arc sont commencées depuis samedi soir. La cérémonie militaire et religieuse rappelant l'entrée de l'héroïne dans Orléans a été favorisée par un temps magnifique. Selon l'usage, le maire a remis l'étendard de Jeanne d'Arc entre les mains de l'évêque d'Orléans assisté de M^{re} Germain, évêque d'Avranches ; les troupes de la garnison assistaient à cette cérémonie, qui a eu lieu devant la cathédrale.

Dimanche, M^{re} Germain a prononcé le panegyrique de la libératrice d'Orléans.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 7 mai 1882.

Versements de 97 déposants (11 nouveaux), 28,927 fr. 22 c.
Remboursements, 18,219 fr. 50 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Revue scientifique, par le D^r E. Decaisne. — Salon de 1882, par Daniel Bernard. — Memento. — L'épée d'honneur du général de Cissey, par G. Price. — Courrier du Palais, par M^{re} Guérin. — Le château de Montsabrey (suite), par Jules Sandeau. — La mort de M. Giffard, par Ch. F. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{re} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Salon de 1882 : Entrée du public au Palais de l'Industrie. — Statue d'Olivier de Serres, œuvre de M. Charles Bailly, statuaire. — Epée d'honneur offerte au général de Cissey. — Salon de 1882 : C. F. Gaillard. — Sa Sainteté Léon XIII. — Paris : Réception de M. Pasteur à l'Académie française, le 27 avril 1882. — Boccace, couplets du baiser. — Revue comique du mois, par Draner (12 gravures). — M. Giffard. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n^o 58. — Les Gourmands, Foire au pain d'épice ; Protestations, Résistance ; L'héritage de M. Jules ; l'Assistance publique républicaine ; La Palisse ; Centimes additionnels ; En Prusse ; Elections, Abstentions ; Economies et Placements ; Choses et autres ; l'Abstention ; Conseils pratiques.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.
Se trouve, à Saumur, chez M. Dzézé, libraire.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9,
ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGEY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Bibliographie.

Sous ce titre : *La France et les Français à travers les siècles*, M. Augustin Challamel, lauréat de l'Académie, publie un magnifique ouvrage, dans lequel il retrace pittoresquement l'histoire des générations qui se sont succédées depuis l'origine de notre pays jusqu'à nos jours. C'est un vaste tableau des événements, des institutions politiques et sociales, de la marche du progrès, des mœurs et coutumes, des vêtements, de la nourriture, des habitations, enfin de tout ce qui intéresse les Français en général, curieux de connaître la manière de vivre de leurs ancêtres aux diverses époques. Ce livre est artistique, plein d'illustrations utiles, puisées aux meilleures sources. M. F. Roy, dont les publications ont toujours obtenu un succès populaire, l'a édité avec le plus grand soin ; il s'est surpassé dans *la France et les Français à travers les siècles*, que les patriotes voudront lire et relire, car aucune histoire ne contient autant de détails précieux sur les joies et les douleurs des masses, sur leurs superstitions et leurs révoltes, sur leurs mé-

rites et leurs fautes, sur leurs grandeurs et leurs misères.

En un mot, c'est un livre consciencieux et bien fait, dont le prix est à la portée de tout le monde et que tout homme sérieux voudra posséder dans sa bibliothèque, heureux de pouvoir le donner un jour à ses enfants, qui le liront avec intérêt en apprenant à connaître l'origine de leurs ancêtres et l'histoire patriotique de leur pays.

Nous croyons, pour notre part, que ce bel ouvrage, dont la quatrième série vient de paraître, obtiendra le grand succès qu'il mérite, tant pour sa valeur littéraire, qui lui a valu la couronne académique, que pour le choix de ses illustrations auxquelles il faut ajouter la superbe collection des *costumes historiques français coloriés*, que l'éditeur publie en même temps pour compléter et enrichir cet ouvrage.

A défaut de libraire, s'adresser à l'éditeur F. Roy, rue Saint-Antoine, 185, Paris, qui s'empressera d'envoyer prospectus et renseignements.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumige H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à M. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le... tier, 9, à Paris; il y est répondu par lettres personnelles et ne tant aucune indication extérieure.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-les-Bains

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
h.	matin.	A POITIERS	A ANGERS
6	25	10 h. 31	8 h. 42
11	15	7	39
1	17	4	55
4	55		
7	50	11	48

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
h.	matin.	A MONTREUIL	A SAUMUR
5	50	9 h. 13	9 h. 42
18	35	5	17
2	15	3	50
6	45	10	47

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 80	83 90	Nord	2140	2120	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84 05	84	Orléans	1300	1230	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	240
3 % amortissable nouveau	112	112	Ouest	807 50	810	Obligations foncières 1877	444	442
4 1/2 %	112	112	Compagnie parisienne du Gaz	1620	1635	Obligat. foncières 1879 3 %	437 50	437
Obligations du Trésor	117 20	117	Canal de Suez	2785	2790	Est	378	379
Obligations du Trésor nouvelles	512 50	512 50	C. gén. Transatlantique	555	550	Midi	375 25	376
Banque de France	5600	5570	OBLIGATIONS.			Nord	379 75	380
Comptoir d'escompte	1040	1048 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	503	Orléans	376 50	377 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1500	1460	— 1865, 4 %	516	520	Ouest	374 25	375
Crédit de France	297 50	293 50	— 1869, 3 1/2 %	399	400	Paris-Lyon-Méditerranée	380	380
Crédit mobilier	586	583	— 1871, 3 %	394	395	Paris-Bourbonnais	379	378 50
Est	750	755	— 1875, 4 %	518 75	514 50	Canal de Suez	555	560
Paris-Lyon-Méditerranée	1720	1723	— 1876, 4 %	510	513 50			
Midi	1360	1305						

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		
h.	minutes	du matin.
3	45	express-poste.
6	56	(s'arrête à Angers)
8	25	omnibus-mixte.
1	32	soir.
3	15	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		
h.	minutes	du matin.
3	26	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 14 mai 1882, à midi, maison de M^{me} veuve Bernard, sur la route de Saint-Florent au Pont-Fouchard.
On vendra : Cinq bois de lit, commodes, tables, chaises, guéridons, bureau, pendules, vieux meuble de salon, et autres objets.
10 0/0 en sus. (276)

Étude de M^{re} C^{ie} MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
POUR CAUSE DE DÉPART.
Le jeudi 11 mai 1882, à une heure après midi,
Au domicile de M^{me} veuve GUITTON, à Saumur, rue Saint-Jean ;

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après.
On vendra :
Vaisselle, batterie de cuisine, buffet, table de cuisine en chêne ;
Pendules, glaces, table de nuit, porte-canne, armoire et table ronde en noyer, six chaises garnies, un fauteuil crapaud ;
Serviettes, nappes, torchons, draps, matelas et linge de ménage ;
Lits de fer à pliants, machine à coudre système Elias Howe, malle, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, C^{ie} MILLION. (277)

A VENDRE

UNE USINE
A SAUMUR,
Avec Machine à vapeur verticale
Force 3 chevaux,
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.
S'adresser au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'Ecole de Cavalerie.
Le SAMEDI 13 mai 1882, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 5 chevaux réformés provenant de l'Ecole de cavalerie.
Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (278)

A CÉDER MAISON DE MODES

à Saumur.
S'adresser à M^{me} LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

COMPTABLE

actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprenties pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

A VENDRE

pour 6.000 francs,
Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.
M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.
Adresser les demandes au bureau du journal. (264)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place. S'adresser au bureau du journal.

VICHY SOURCE LARBAUD AÏNÉ. — Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte. Chez les M^{rs} d'Eaux minérales et Pharmaciens.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,
Ressemblance et inaltérabilité garanties.
50 fr. avec le passe-partout.
Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 1.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

VINS DE BORDEAUX

M. L. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.
Vin de table rouge... 1879... 130 fr. | Médoc... 1876... 210 fr.
Côtes de Bourg... 1878... 160 fr. | St-Estèphe 1874... 65 fr.
Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes conteneances.
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.
La Maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

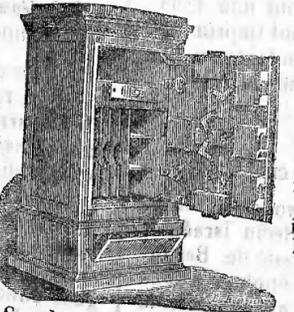
Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE

Coffres-Forts Incombustibles
Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.
Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont remporté intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.
NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 22 A 2.000 FRANCS
Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20
En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, le